Strasbourg, le 29 septembre 2019 EPAS(2019)47

Accord partiel élargi sur le sport (APES)

13e réunion du Comité de direction de l'APES
(réunion conjointe avec le Comité consultatif de l'APES)

Strasbourg, 5-6 juin 2019
Palais de l'Europe, salle 9

Mercredi 5 juin : 10 heures – 12 h 30 ; 14 heures – 18 heures
Jeudi 6 juin : 9 heures – 12 h 30 ; 14 heures – 16 heures

Langues de travail : anglais et français

Liste de décisions

Les points suivis du symbole ⓘ n'ont pas été présentés aux délégués ni discutés en détail. En lieu et place, un résumé des informations relatives à l'état d'avancement de chacun de ces points figure dans le document EPAS(2019)INF10.

Mercredi 5 juin (10 heures – 12 h 30)
Première partie de la réunion (à huis clos)

1. Ouverture de la réunion

Zoran Verovnik, président du Comité de direction, ouvre la réunion. M. Verovnik souligne le bon niveau de participation des États membres, bien qu'une réunion de l'UE relative au sport se tienne au même moment à Helsinki. Le secrétariat propose néanmoins d'écrire aux États qui ne sont pas présents, en vue d'améliorer les taux de représentation l'an prochain.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Comité de direction adopte l'ordre du jour (document EPAS(2019)24rev) sans modification.

3. Informations sur l'adhésion de nouveaux États membres à l'APES

Le Comité de direction prend note des informations fournies par le secrétariat concernant les pays avec lesquels il a été en contact (Canada, Moldova, République slovaque, République tchèque, Roumanie et Espagne) sur une éventuelle adhésion à l'APES. Le secrétariat indique également que les processus d'adhésion se poursuivent en Turquie, en Ukraine et en Allemagne. Les contacts avec le Royaume-Uni, l'Italie et le Danemark ont été suspendus en raison de la situation politique respective de ces pays. Le président demande aux délégations des États membres de soulever la question de l'adhésion à l'APES lors d'une coopération bilatérale avec des États qui n'ont pas encore adhéré. Il indique que son pays (la Slovénie) continuera de promouvoir l'APES auprès de l'Allemagne pendant le prochain trio de présidences de l'UE. Le secrétariat ajoute qu'il a l'intention d'engager des efforts avec la Suède, l'Irlande et le Kazakhstan au cours des 12 prochains mois.

4. Questions statutaires

4.1 Questions relatives au Comité consultatif

i. Renouvellement d'adhésion

Le Comité de direction prend note du fait que, en raison d'un manque de cohérence entre le règlement intérieur de l'APES et l'actuel mandat du Comité consultatif, et sur avis du Service du Conseil juridique du Conseil de l'Europe, le renouvellement de l'adhésion des membres du Comité consultatif dont l'adhésion expire en 2019 sera reportée à 2020, une fois que le mandat aura été modifié et actualisé conformément au règlement intérieur.

ii. Nouvelles demandes d'adhésion
   a. Organisation internationale de danse

Le vote écrit sur cette demande n'ayant pas abouti à un résultat totalement concluant (deux votes contre reçus) ni représentatif (14 des 37 États membres ont participé au vote), le Comité de direction est invité à parvenir à une conclusion sur cette candidature de l'IDO.

Le secrétariat rappelle au Comité de direction que le Comité consultatif ne peut accepter l'adhésion de plus de 30 organisations (actuellement au nombre de 27). Le secrétariat s'efforce de susciter l'adhésion de futurs

membres, tout en gardant à l'esprit que le Comité consultatif doit avoir une composition diverse et contenir idéalement une représentation équilibrée de thèmes, de sports et d'orientations sportives hiver/été, mais l'adhésion repose essentiellement sur l'intérêt suscité par les organisations elles-mêmes.

Une délégation fait part de la même préoccupation que celle partagée par la GAISF dans son avis, à savoir que l'IDO n'est pas la fédération reconnue pour la danse ; la délégation préfère reporter la décision jusqu'à ce que les deux fédérations de danse (IDO et WDF) se soient entretenues.

Plusieurs délégations soutiennent la candidature de l'IDO, et affirment que le fait qu'elle ne soit pas reconnue par la famille olympique n'est pas une raison pour l'exclure, dès lors que ce critère n'est pas stipulé dans le mandat (et le Comité directeur a accepté la candidature d'une autre organisation non olympique – la Fédération Sambo – par le passé). Une délégation souligne la nécessité d'adopter une approche cohérente et de définir des critères plus précis lors de l'examen d'une candidature au Comité consultatif. Une autre délégation ajoute que l'IDO a envoyé une lettre de candidature, contrairement à la WDF. Elle considère que ce n'est pas à l'APES d'intervenir dans des relations entre organisations sportives. Elle pense aussi qu'un sport comme la danse apporte de la valeur ajoutée à la famille du Comité consultatif.

Décision : le Comité de direction décide d'approuver la candidature de l'IDO et de demander au secrétariat de la soumettre pour décision finale au Comité des Ministres (réunion GR-C le 9 juillet, puis aux Délégués des Ministres pour adoption début septembre), étant entendu que les critères d'admission des futurs membres du Comité consultatif doivent être améliorés.

iii. Mandat

Le Comité de direction prend note de la présentation faite par le secrétariat des principales propositions actuellement examinées par le Comité consultatif, afin de mettre à jour son mandat. Cette présentation ne constitue qu'une première vue d'ensemble des modifications proposées jusqu'à présent, et le Comité de direction sera invité à approuver le projet final de mandat après cette réunion, par procédure écrite.

Le Comité de direction examine les éventuelles mises à jour, mais il reconnaît qu'il y a beaucoup d'informations à traiter. Le secrétariat accepte d'envoyer une copie de la présentation au Comité de direction et de communiquer le mandat révisé dès qu'il aura été transmis par le Comité consultatif.

4.2 Préparation de la prochaine réunion du Comité statutaire (29 novembre 2019)

i. Budget 2018 - reliquat
ii. Compte spécial

Le Comité de direction prend note du reliquat du budget 2018 et de la situation actuelle du compte spécial. À la suite de questions concernant les dépenses de 2018 et le projet de décision qui doit être adopté pour 2019, le secrétariat fournit des explications supplémentaires et note que, dans les futures mises à jour annuelles, il conviendrait de fournir davantage de détails sur les dépenses récentes.

Décision : le Comité de direction, prenant note de la situation concernant le compte spécial

- accepte de transférer jusqu'à 25K € du budget ordinaire de l'APES de 2019 sur le compte spécial de l'APES ;
- confirme que le montant figurant à la ligne budgétaire 2291 du compte spécial (10 698,37 €) peut être utilisé par le secrétaire exécutif, après consultation préalable du président du Comité de direction, pour faire face à des besoins urgents ou optimiser l'utilisation des liquidités de l'APES ;
- confirme que le montant figurant à la ligne budgétaire 9000 du compte spécial (57 880,65 €) est susceptible d'être alloué à la ligne budgétaire 2291 sur proposition motivée du secrétaire exécutif et décision du Comité de direction de l'APES ou de son Bureau.

iii. L'impact du Plan de contingence sur l'APES

Le Comité de direction prend note de l'explication et de la présentation du secrétariat sur l'impact que le Plan de contingence (qui sera mis en place si la crise financière globale que connaît le Conseil de l'Europe en raison de la situation politique actuelle n'est pas résolue) aura sur le budget et les activités de l'APES. Le Comité de direction note qu'il y aura des restrictions budgétaires pendant trois ans et que les ressources humaines et autres devront être réduites.

Le Comité de direction espère que la prochaine session de l'Assemblée parlementaire qui se tiendra fin juin permettra de dresser un bilan positif, de sorte qu'il ne sera pas nécessaire de mettre en œuvre le Plan de contingence.

5. Élections

i. Président et vice-président

En ce qui concerne la fonction de président, l'actuel président, Zoran Verovnik, annonce son souhait de quitter cette fonction pour des raisons personnelles. Il souhaite nommer Madeleine Delaperrière (France), une proposition soutenue à l'unanimité par les autres États.

Pour la fonction de vice-président, Alexandre Husting (Luxembourg) est nommé par la Belgique avec le soutien unanime des autres États.

Décision : le Comité de direction, par acclamation, élit
- Madeleine Delaperrière (France) à la fonction de présidente pour un mandat de deux ans
- Alexandre Husting (Luxembourg) à la fonction de vice-président pour un mandat de deux ans.

ii. Bureau du Comité de direction

Décision : le Comité de direction
- élit Alexey Morozov (Fédération de Russie), pour la région 1, pour une période de deux ans
- élit François Tricarico (Belgique), pour la région 2, pour une période de deux ans
- réélit Marija Crnkovic (Croatie) pour la région 3, pour une période de deux ans
- réélit Viktoria Slavkova (Bulgarie) pour la région 4, pour une période de deux ans
- coopte Zoran Verovnik (Slovénie) en tant qu'hôte de la prochaine Conférence ministérielle.

En tant que membre du Bureau des États non-membres du Conseil de l'Europe, le Maroc, après la réunion, informera le secrétariat par écrit de son souhait ou non de se présenter aux élections.

iii. Rapporteur pour l'égalité de genre

Décision : le Comité de direction réélit Marija Crnkovic (Croatie) en tant que rapporteure pour l'égalité de genre.

6. Visites d'évaluation (récentes et prévues)

i. Géorgie (28 février 2018)
ii. Norvège (20 mars 2018)
iii. Islande (12 novembre 2018)
iv. Visite prévue en 2019 (Bulgarie, 7-9 octobre 2019)

Le Comité de direction prend note des réactions des délégués des pays d'accueil à la suite de ces visites. Il demande au secrétariat d'organiser la visite en Bulgarie et de constituer une équipe d'experts en fonction des thèmes à examiner, une fois que le rapport du pays aura été reçu.

v. Manifestations d'intérêt pour 2020

Le Comité de direction prend note des interventions des délégations albanaise et portugaise, lors desquelles elles ont manifesté leur intérêt pour accueillir des visites respectivement en 2019 et 2020. Dans le cas de l'Albanie, il s'agira d'une visite de suivi de la visite consultative organisée en juin 2012.

7. Partenariats

7.1 Master exécutif en gouvernance du sport (MESGO)

Le Comité de direction prend note du témoignage d'un étudiant inscrit à la 5e édition du MESGO (Michal Buchel) dont l'APES est partenaire. Il écoute aussi les interventions du coordinateur du MESGO (Didier Primault), et du représentant de l'UEFA Academy (Valerio Giovanni), sur le concept de la 6e édition qui débutera en septembre 2020 et la procédure d'inscription pour les personnes intéressées. Même si la décision sur un éventuel renouvellement du partenariat ne sera pas prise par le Comité de direction avant 2020, il tient un échange de vues sur les avantages et les inconvénients.

Les aspects positifs comprennent l'approche ouverte et la structure dynamique de la formation, qui permettent aux étudiants d'aborder tous les aspects de la gouvernance du sport dans de grandes organisations et de travailler en réseau avec d'autres cadres dans le domaine du sport à une échelle internationale. Les études ne sont pas sanctionnées par un diplôme d'état mais par un master de l'Université de Limoges.

Lors de la décision de renouveler le partenariat, l'un des critères clés sera la capacité à recruter des participants issus des administrations publiques. Le Comité de direction estime que les frais d'inscription élevés pourraient être un inconvénient pour certains fonctionnaires travaillant pour des pouvoirs publics, de même que la nécessité d'obtenir un congé de neuf semaines pendant la période de deux ans. Si la diversité du réseau devait être améliorée, il faudrait alors trouver des solutions pour que la formation soit plus flexible et attractive pour les fonctionnaires.

Décision : pour pouvoir répondre à davantage de questions avant que le Comité de direction ne prenne sa décision en juin 2020 sur le renouvellement du partenariat, le secrétariat convient de discuter de ce point avec le Bureau et d'organiser un webinaire pour donner des informations plus précises sur l'éventuel soutien financier disponible.

7.2 Protocoles d'accord (UEFA et FIFA) ⓘ

Ce point ne donne lieu à aucune discussion.

Mercredi 5 juin : 14 heures – 18 heures
Seconde partie de la réunion (avec le Comité consultatif)

Le Comité de direction et le Comité consultatif prennent note du mot de bienvenue prononcé par le Directeur de l'anti-discrimination, Jeroen Schokkenbroek, au nom de la Directrice Générale de la Démocratie. Son discours porte essentiellement sur la situation politique et financière actuelle de l'Organisation et sur les signes positifs concernant l'entrée en vigueur de la Convention de Macolin. Il répond aux questions concernant la première réunion du comité de la convention, à laquelle les États qui ne sont pas parties à la convention n'auront pas le droit de participer. Il appartiendra au comité de prendre une décision sur le statut d'observateur lors de cette première réunion.

8. Rapports et actualités

8.1 Rapport oral de Jens Sejer Andersen, président du Comité consultatif, sur les résultats de la réunion plénière tenue le matin

Le Comité de direction prend note du rapport oral de Jens Sejer Andersen sur les principaux résultats de la réunion du Comité consultatif qui s'est tenue le matin, en particulier les discussions détaillées sur la révision de son mandat.

8.2 Liste de décisions

Les deux comités prennent note des rapports des réunions précédentes :

i. 12e réunion conjointe du Comité de direction et du Comité consultatif de l'APES (Strasbourg, 14-15 mai 2018)
ii. 10e réunion du Comité consultatif (Strasbourg, 14 mai 2018)
iii. 29e réunion du Bureau du Comité de direction (Paris, 11 septembre 2018)
iv. Réunion extraordinaire du Comité consultatif (Tbilissi, 15 octobre 2018)
v. Réunion ad hoc du Bureau du Comité de direction (par visioconférence, 18 décembre 2018)

8.3 Actualités du Conseil de l'Europe

i. Comité des Ministres / Assemblée parlementaire

Les comités prennent note du rapport oral du secrétariat en ce qui concerne les conclusions de la récente conférence du Comité des Ministres tenue à Helsinki (à l'occasion du transfert de la présidence de la Finlande à la France). Deux documents ressortent de cette réunion importante (Décisions du CM et la Déclaration d'Helsinki) et la balle est désormais dans le camp de l'Assemblée parlementaire qui doit trouver une solution pour accueillir de nouveau la Fédération de Russie dans ses réunions, à temps pour sa prochaine partie de session qui se tiendra du 24 au 28 juin 2019.

L'Assemblée débattra aussi d'un projet de résolution sur les propos haineux dans le sport lors de la prochaine partie de session qui se tiendra en juin 2019. Le secrétariat demande au Comité de direction de garder ce projet de résolution à l'esprit lorsqu'il décidera d'un thème lié à la diversité sur lequel l'APES devra porter toute son attention en 2020-2021.

ii. Autres organes du Conseil de l'Europe (ex. Banque de développement, Cour européenne des droits de l'homme)

Le secrétariat renvoie au document EPAS(2019)INF08 fourni et rappelle aux délégations la possibilité pour les États de demander à la Banque de développement du Conseil de l'Europe des prêts pour investir dans des infrastructures sportives. Le secrétariat note l'idée d'organiser une présentation spécifique par un représentant de la Banque sur les possibilités offertes aux États.

En ce qui concerne la Cour européenne des droits de l'homme, les comités prennent note de la décision de la Grande chambre du 4 février 2019 de rejeter le renvoi de l'affaire Mutu et Pechstein c. Suisse, et donc de confirmer le caractère définitif de l'arrêt de la Chambre du 2 octobre 2018.

iii. Conventions du Sport ⓘ

Ce point ne donne lieu à aucune discussion.

iv. Secrétariat ⓘ

Ce point ne donne lieu à aucune discussion.

9. Conférences des ministres responsables du Sport

9.1 16e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du Sport

i. Pays hôte

ii. Thèmes éventuels

Le président remet au secrétariat une lettre de son ministre des Sports. Dans cette lettre, la Slovénie propose d'accueillir la prochaine Conférence des Ministres fin octobre ou début novembre 2020.

Il présente aussi des propositions de thèmes possibles pour la conférence (la révision de la Charte européenne du sport y inclus l'opportunité d'appuyer un « modèle sportif européen », et la protection des enfants dans le sport, tous pouvant être liés aux droits de l'homme des athlètes) et espère que ces thèmes donneront lieu à une réflexion passionnante et stimulante du Comité de direction.

Certaines délégations considèrent qu'il n'est pas simple de définir un seul modèle sportif européen, mais l'idée d'un thématique lié aux droits de l'homme est une proposition bienvenue, par exemple la protection des enfants et/ou l'égalité entre les femmes et les hommes. Le secrétariat convient que la révision de la charte est une proposition fort à propos ; cependant, il se demande si le libellé « modèle sportif européen » pourrait susciter la controverse, étant donné que le Conseil de l'Europe ne l'a jamais défini et que cette question est plutôt traitée par les organes de l'UE.

Décision : le Comité de direction décide de donner mandat au Bureau pour poursuivre les discussions sur l'organisation thématique et logistique de la Conférence des Ministres.

9.2 Suivi de la 15e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du Sport (Tbilissi, 16 octobre 2018)

i. Actions à mettre en œuvre pour se conformer aux résolutions

Les comités prennent note des dernières mesures prises pour mettre en œuvre les résolutions, comme expliqué dans le document EPAS(2018)62rev1 et résumé par le délégué de la Géorgie.

ii. Promotion de la Déclaration de Tbilissi

Les comités prennent note de la présentation du secrétariat sur les idées déjà examinées par le Bureau pour promouvoir davantage la déclaration (page web dédiée contenant le texte de la déclaration, la liste actualisée des signataires, un formulaire en ligne pour s'inscrire en tant que nouveau signataire, et une carte postale à signer manuellement qui peut être distribuée pendant les réunions).

La promotion de la Déclaration de Tbilissi pourrait être assurée lors d'événements à venir en 2019, auprès d'un public plus international, notamment lors de la conférence « Play the Game » qui se tiendra du 13 au 16 octobre, lors de la réunion du Plan d'action de Kazan le 28 octobre, lors de la cinquième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport qui se tiendra du 5 au 7 novembre, lors du séminaire sur les droits de l'homme qui sera organisé par l'APES le 20 novembre 2019, lors du forum « Sporting Chance » les 21 et 22 novembre 2019, et à l'occasion de toute réunion bilatérale de haut niveau organisée par le Secrétaire Général ou la Secrétaire Générale adjointe.

Jeudi 6 juin : 9 heures – 16 heures
Seconde partie de la réunion (suite)

---

11. Programme d'activités : 2019
(Calendrier des activités 2019)

11.1 PILIER 1 : SPORT ÉTHIQUE

i. Lutte contre la corruption dans le sport / Promotion de la bonne gouvernance
a. Partenariat international contre la corruption dans le sport (IPACS)

Les comités prennent note de la présentation du secrétariat sur l'état actuel concernant l'IPACS (composition et comptes rendus des dernières réunions) et notamment sur la proposition de revoir le mandat de la Task Force 3 (TF3) pour réorienter ses travaux afin de produire un résultat plus concret comme une « référence », basée sur le système de l'ASOIF, plutôt que juste des indicateurs.

De nombreuses délégations prennent la parole pour soumettre des suggestions et soulèvent des questions qui doivent être examinées par l'IPACS :

- Le processus ne devient-il pas trop complexe ? L'intention initiale se limitait à s'entendre sur une méthodologie commune pour évaluer la conformité aux normes existantes.
- L'IPACS pourrait définir les rôles et les responsabilités des gouvernements et des organisations sportives pour que la liberté d'association soit respectée
- Si le seul système de conformité repose sur l'auto-évaluation par les organisations sportives et qu'aucune transparence n'est garantie, aura-t-il un impact sur les groupes criminels qui tirent profit de pratiques malhonnêtes ?
- L'IPACS pourrait être plus ouvert sur la manière de tenir compte du risque de corruption pour regagner la confiance du public dans le sport
- La limitation du nombre d'États qui participent à la TF3 est frustrante pour les États du Conseil de l'Europe qui sont exclus, et d'autres parties prenantes devraient être régulièrement consultées et informées
- La protection des lanceurs d'alerte devrait être ajoutée à la référence
- L'impact sur les athlètes devrait être davantage pris en considération, en faisant du développement du leadership et de l'égalité entre les femmes et les hommes une priorité

D'autres délégations formulent les observations suivantes :

- Les travaux entrepris jusqu'à présent par l'ASOIF ont conduit à des améliorations et à des progrès lorsqu'ils sont étendus à des fédérations non olympiques dans l'AGSIF, ce qui montre que le mouvement sportif a des intentions claires et qu'il souhaite réduire le risque de corruption autant que possible
- L'UEFA et les COE sont d'accord, et déclarent que leurs organisations adoptent des mesures (création d'unités anti-corruption, incitation des fédérations à promouvoir la bonne gouvernance par l'intermédiaire d'agents de l'intégrité, mise au point de leurs propres outils d'auto-évaluation et actions d'éducation au niveau national), de sorte que l'excellent travail réalisé par le mouvement sportif ne devrait pas être menacé

Le secrétariat remercie les délégations pour leur contribution au débat et reconnaît la nécessité pour tous d'avoir le sentiment qu'ils peuvent s'approprier le processus. Il ajoute que le nouveau mandat pour la TF3 sera plus ambitieux, mais c'est exactement ce que l'APCE et l'APES demandent depuis longtemps – une

approche commune et une référence qui s'applique aux fédérations. Reste à mettre en place une démarche commune pour trouver une solution concrète qui satisfera tout le monde et qui pourra être mise en œuvre conjointement.

Le secrétariat rappelle aux délégations que l'APES est le coordinateur de la TF3, et que cet engagement figure dans son programme d'activités, adopté par le Comité de direction ; il appartient dont à son Comité de Direction de confirmer la prolongation de cet engagement. Il rappelle aussi qu'IPACS a établi une réunion élargie à laquelle tous les Etats sont invités. Il rappelle aussi aux délégations que le Groupe de contact européen sur IPACS (GCE) a été mis en place précisément pour que les États puissent être consultés sur les travaux de la TF3 et se tenir informés de l'évolution de l'IPACS en général, même s'ils ne peuvent pas tous être membre de la TF3 ou du Comité directeur. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont été invités à nommer un expert pour assister aux réunions du GCE. Certains membres du Comité de direction et du Comité consultatif regrettent l'impression que l'IPACS tient ses discussions dans un cadre confidentiel entre un nombre limité de pays et d'organisations qui sont sélectionnés par des organisations tierces. Afin de faire évoluer ce regard porté sur IPACS, le secrétariat suggère de lancer un deuxième appel à participation au GCE, et même de demander à l'IPACS si un autre petit pays européen pourrait être invité dans la TF3 (étant donné que la plupart de ses membres sont de grands pays accueillant des manifestations sportives).

Décision: le Comité de direction convient que l'IPACS devrait poursuivre ses efforts en vue de modifier le mandat de la Task Force 3 afin de développer un point de repère de haut niveau sur la bonne gouvernance dans le sport et des propositions de services de soutien et de suivi jusqu'à la fin de 2021. Le Comité de direction a également décidé de relancer un appel à la participation au GCE et de l'étendre au Comité consultatif. Il a également appuyé l'idée de demander qu'un petit pays fasse partie du Comité directeur de l'IPACS.

b. Manuel de bonnes pratiques n° 9 sur la bonne gouvernance dans le sport :
c. possible mise à jour de cette publication afin d'y inclure les résultats du questionnaire lancé le 27 mars 2019, et d'ajouter en annexe le texte de la recommandation CM/Rec(2018)12 qui a été adoptée

Le secrétariat informe les comités que 23 réponses ont été reçues à la suite de l'enquête lancée en mars pour voir comment la recommandation du CM était mise en œuvre. Un projet de table des matières en vue d'une éventuelle mise à jour du manuel est examiné.

Décision : le Comité de direction convient d'actualiser le manuel n° 9 pour y inclure le nouvel ensemble de bonnes pratiques recueillies à la suite du questionnaire, et d'ajouter en annexe du manuel la recommandation du CM.

d. Suivi de l'étude typologique sur une sélection d'affaires de corruption dans le secteur privé et actions envisagées par le GRECO pour donner suite à la résolution adoptée lors de la 15e Conférence des Ministres

Les comités prennent note de la présentation succincte de Gianluca Esposito, secrétaire exécutif du GRECO, qui décrit comment le GRECO assure le suivi de la conformité des États avec les normes anti-corruption du Conseil de l'Europe (essentiellement dans le secteur public, l'administration centrale et les services répressifs, même si certaines évaluations concernaient les ministères des sports).

Il présente les activités que le GRECO mènera à bien, à la suite des recommandations formulées dans les résolutions de Tbilissi, notamment :

- préparer une étude consacrée aux mesures politiques pour lutter contre la corruption d'entités privées (corruption du secteur privé). Il prépare actuellement un appel pour recruter des experts qui

réaliseront l'étude (un expert en droit pénal mais idéalement avec de l'expérience dans le secteur du sport) mais si des membres de l'APES peuvent proposer des experts susceptibles d'être intéressés par l'appel, ils devraient en informer M. Esposito dès que possible. Les travaux débuteront après l'été et s'achèveront vers fin 2019.

- poursuivre ses travaux sur la protection des lanceurs d'alerte, qui figure parmi les priorités du Conseil de l'Europe. La norme la plus complète du Comité des Ministres à cet égard a été adoptée en 2014 et l'APCE adoptera un rapport sur la protection des lanceurs d'alerte en octobre 2019, ce qui incitera probablement le GRECO à examiner ce point d'encore plus près.

Il ajoute que, dans le cadre du protocole d'accord entre le Conseil de l'Europe et la FIFA, le GRECO a eu des échanges avec la FIFA et la coopération avance bien.

e. Plan d'action de Kazan ⓘ

Ce point ne donne lieu à aucune discussion.

f. Observateur de la Gouvernance du Sport ⓘ

Ce point ne donne lieu à aucune discussion.

g. Base de données sur les cas de corruption alléguée dans le sport (DACCS) ⓘ

Ce point ne donne lieu à aucune discussion.

ii. Sport et droits de l'homme

a. Séminaire de l'APES sur le sport et les droits de l'homme

Concernant les actions proposées pour donner suite à la Résolution adoptée lors de la 15e Conférence des ministres (voir action 1.8.a dans le document EPAS(2018)62rev1), le secrétariat propose d'organiser un séminaire pour recenser les problématiques liées aux droits de l'homme dans le domaine des activités sportives.

Décision : les comités approuvent l'idée d'organiser un tel séminaire le 20 novembre 2019 et demandent au secrétariat de s'occuper de l'organisation logistique et thématique.

b. Centre pour le sport et les droits de l'homme ⓘ

Ce point ne donne lieu à aucune discussion.

11.2 PILIER 2 : SPORT INCLUSIF

i. La promotion de la diversité et la lutte contre la discrimination

a. Conférence préparatoire « Rompre le cycle de l'inégalité dans le sport » (Zagreb, 25 octobre 2018) ⓘ

Ce point ne donne lieu à aucune discussion.

b. Conférence sur la violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants dans le sport (Helsinki, 29-30 avril 2019)

La délégation finlandaise remercie le secrétariat d'avoir contribué à l'organisation de cette conférence qui s'est tenue dans le cadre de la présidence finlandaise du Comité des Ministres. Près de 80 personnes y ont participé, dont des experts également issus des comités de la Convention de Lanzarote et de la Convention d'Istanbul et elle a été diffusée en ligne et en direct. Les résultats sont axés sur la prévention de nouveaux cas et comment l'action « Donnons de la voix » peut contribuer à l'éducation et à la sensibilisation. La Finlande souhaite que ces questions continuent d'être examinées au sein de l'APES, éventuellement avec

une liste d'engagements, et mettra également l'accent sur cette question lors de sa prochaine présidence de l'UE.

Les délégations qui ont assisté à la conférence confirment le bon niveau d'exemples pratiques qui ont été donnés pendant les débats et précisent que les personnes victimes de violences qui ont pris la parole lors de la conférence étaient une véritable source d'inspiration dans leur manière de prôner le changement.

c. Projet TOUS ENSEMBLE (qui s'achève le 31 octobre 2019)

Les comités prennent note de la présentation de Clotilde Talleu, chargée de projet, sur la campagne de collecte des données qui touche à sa fin et sur les résultats qui sont en bonne voie pour être présentés lors de l'événement de clôture du projet qui se tiendra à Bruxelles le 10 septembre 2019. Lors de ce même événement, les partenaires participeront à des ateliers pour apprendre à utiliser les résultats de leur pays afin de faire des progrès et d'aller de l'avant.

Une délégation se plaint du fait que le questionnaire n'est pas compatible avec certaines situations susceptibles de différer au niveau national, mais les autres délégations louent le travail remarquable accompli pour préparer les partenaires à la collecte de données et ont hâte de voir les résultats. La viabilité de ce projet est considérée comme cruciale et l'idée est proposée de l'étendre par exemple aux municipalités pour tout futur projet similaire.

Une délégation suggère d'analyser si les répondants sont des femmes ou des hommes, étant donné que cette indication supplémentaire pourrait permettre de comprendre les connaissances de chaque organisation complétant le questionnaire.

ii. Les migrants et leur intégration par le sport

a. Suivi de la réunion de la plateforme de projets d'intégration des migrants par le sport, Paris, 27 novembre 2018

Les comités discutent des conclusions de la réunion des chefs de projets et conviennent que la question est toujours à l'ordre du jour de plusieurs membres du Comité consultatif qui continuent de travailler pour l'intégration des réfugiés et des migrants par le sport, étant donné qu'il reste de nombreux défis à relever.

Les délégations estiment qu'il est souhaitable de maintenir la plateforme si elle contribue à renforcer la sensibilisation et à changer la volonté politique.

Le secrétariat lance aussi un appel à volontaires pour participer à la conférence finale de l'ENGSO à Francfort et jouer un rôle dans la session de clôture au nom de l'APES.

Décision : le Comité de direction décide que l'APES doit poursuivre ses travaux sur ce sujet et maintenir la plateforme.

b. Projet ASPIRE ⓘ

Ce point ne donne lieu à aucune discussion.

11.3 PILIER 3 : SPORT SÛR

i. Inclusion et protection des enfants dans le sport

a. Proposition de lancer de nouveaux projets pour donner suite à l'initiative « Start to Talk » (Donnons de la voix)

- DG JUST : Appel à projets pour prévenir et combattre toutes les formes de violence envers les enfants, les adolescents et les femmes

Le secrétariat présente succinctement l'initiative « Donnons de la voix » mise en place jusqu'à présent par 18 pays. Compte tenu de l'intérêt immense et continu que suscite cette initiative par rapport aux ressources insuffisantes dont dispose le secrétariat, ce dernier a souhaité répondre à l'appel de la DG JUST, pour financer et contribuer à la mise en œuvre des demandes des États membres dans le cadre de l'initiative « Donnons de la voix ». Le secrétariat informe les comités que, entre-temps, les consultations internes au sein du Conseil de l'Europe en vue d'approuver toute soumission de l'APES à cet appel à projets n'ont pas encore été conclues, et par conséquent il ne reste plus assez de temps pour préparer une proposition (délai fixé au 13 juin). Si d'autres solutions de financement étaient disponibles, les outils de sensibilisation pour l'action « Donnons de la voix » sont prêts à être déployés.

- Accord en vue de l'octroi de subventions directes avec l'Union européenne (Erasmus+)

Le secrétariat présente une proposition de thème, pour donner suite à l'initiative « Donnons de la voix », sur lequel un nouveau projet commun pourrait être établi et cofinancé au titre d'un accord en vue de l'octroi d'une subvention directe (Erasmus+) entre l'UE et le Conseil de l'Europe. Le projet comportera deux volets :

1. développement des capacités des coach, managers sportifs / nomination – réseau d'agents de la protection de l'enfance
2. extension des outils et des supports de l'initiative « Donnons de la voix », pour laquelle deux options sont proposées :
   - Option 1 : comment réagir en tant que témoin d'actes (potentiels) de violence contre des enfants dans le sport (violence sexuelle, physique, psychologique / affective, etc.)
   - Option 2 : protéger les enfants de la violence psychologique et affective dans le sport (en ligne / face à face)

Le délégué de l'UEFA demande à être informé lorsque le projet aura été choisi, de sorte que les synergies entre son programme de protection de l'enfance et le Conseil de l'Europe puissent être maintenues.

Certaines délégations ont formulé des observations sur les deux options et ont fait leur choix, mais la plupart ont demandé plus de temps pour réfléchir à ces options afin de ne pas précipiter leur décision.

Décision : le Comité de direction demande au secrétariat d'organiser une consultation écrite au cours de laquelle les délégations pourront faire part de leur participation potentielle au projet et voter pour leur option thématique préférée, dans un délai de deux semaines. L'option retenue sera développée par le secrétariat et transformée en proposition de projet qui sera débattue au sein de l'UE.

ii. Les arts martiaux et les activités de combat extrêmes

a. Projet de Recommandation du Comité des Ministres et son exposé des motifs ⓘ

Ce point ne donne lieu à aucune discussion.

11.4 ACTIVITÉS COUVRANT LES TROIS PILIERS

i. Sport pour tous

a. Révision de la Charte européenne du sport (CES)

- Présentation du rapport sur l'analyse de l'impact de la version actuelle de la CES (Jonas Burgheim, Sport Cares)
- Projet de fiche d'information sur l'atelier sur la révision de la CES (11 septembre 2019, Bruxelles)

Les comités prennent note de la présentation par le consultant du rapport sur l'analyse de l'impact (qu'il a rédigé à la suite de l'enquête sur la version actuelle de la Charte européenne du sport), et des mesures à court terme qui seront mises en œuvre dans un délai serré (étude de faisabilité d'ici fin juillet puis atelier en septembre pour échanger des idées et décider de la voie à suivre/étapes suivantes).

Il ressort des résultats de l'enquête que le contenu de la charte actuelle est considéré comme obsolète et qu'une révision devrait être encouragée. Un grand nombre de répondants à l'enquête considèrent que l'intégrité, les droits de l'homme et les ODD pourraient être ajoutés ou renforcés dans la version révisée, bien qu'il faille conserver la concision de la rédaction de la charte actuelle.

Les délégations discutent de l'aspect « sport pour tous » de la charte et prônent une meilleure représentation de cet aspect dans le texte révisé. Des éléments supplémentaires sont proposés en vue d'une éventuelle inclusion (par exemple infrastructure locale, questions environnementales, innovation numérique, manipulation, éthique, droits des enfants, développement de compétences pratiques, éducation et rôle sociétal des clubs de sport). En ce qui concerne les propositions de thèmes, il est possible de trouver davantage d'inspiration dans le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de l'an dernier. Il est également proposé que l'APES ne se limite pas trop en fonction de ses trois piliers mais qu'il s'efforce d'ouvrir la charte sur des aspects qui selon lui présentent un intérêt pour une charte à vocation européenne. Une version propre à l'Europe de la charte de l'UNESCO pourrait être une option.

D'un point de vue pratique, une délégation suggère que l'APES invente un outil d'accompagnement qui permettrait aux pouvoirs publics d'utiliser la charte révisée comme plan de travail à appliquer au niveau national, et qui apporterait aussi la valeur ajoutée de la charte au Conseil de l'Europe.

En ce qui concerne le processus proprement dit, il est suggéré qu'un plus grand engagement des acteurs est nécessaire, comme les municipalités et les clubs locaux qui proposent des activités sportives aux citoyens. Le Comité consultatif demande que le processus soit clair, avec des délais réalisables, et se dit favorable à un processus qui prendra du temps mais qui aboutira à une nouvelle charte excellente, plutôt que de précipiter les choses.

Le président conclut qu'il n'y a pas d'urgence et que l'APES doit prendre son temps. Il recommande d'attendre les résultats de l'atelier du 11 septembre 2019 avant d'aller de l'avant.

b. Suivi de la table ronde sur la cartographie des infrastructures sportives (Paris, le 2 octobre 2017)

Les comités prennent note de la présentation du secrétariat sur le contexte qui a conduit à organiser cette table ronde et les recommandations qui en découlent.

Il s'avère que les États qui utilisent ces systèmes de cartographie le font pour différentes raisons : certains pour informer le public, d'autres pour la planification des fonds publics et l'investissement. Le champ d'application de chaque système diffère d'un pays à l'autre, tout comme l'accès utilisateur et le volume du contenu. La table ronde propose d'organiser des réunions similaires tous les deux ou trois ans, et de viser à produire des données comparables.

Décision : le Comité de direction convient d'organiser des réunions tous les trois ans avec tous les autres États pour bénéficier de l'expérience des six États dont les systèmes sont les plus développés.

11.5 PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2020-2021

Programme d'activités : 2020-2021

Les comités prennent note de la présentation du secrétariat sur le projet de programme d'activités pour 2020-2021 et le projet de budget pour les activités prévues en 2020. Compte tenu de l'incertitude qui règne autour d'éventuelle mise en œuvre du Plan de contingence, le Comité de direction approuve la proposition du secrétariat d'accorder la priorité à la conférence ministérielle et à la révision de la CES en 2020 et note que d'autres activités telles que le plan d'action de Kazan devront peut-être être revues à la baisse.

Décision : le Comité de direction approuve le contenu du document EPAS(2019)33 et il adopte le programme d'activités 2020-2021 et le projet de budget pour 2020.

Le Comité de direction décide de déléguer la responsabilité du suivi, de la mise en œuvre et de la mise à jour du programme d'activités au Bureau.

12. Divers

- Projet de rapport annuel d'activités 2018

Conformément à l'article 3.3 des statuts de l'APES, le Comité de direction « adopte chaque année son rapport d'activités et le transmet au Comité des Ministres ».

Les comités prennent note de la présentation du secrétariat sur le projet de rapport annuel d'activités 2018 tel qu'il figure dans le document EPAS(2019)39. Le projet de rapport décrit toutes les activités réalisées par l'APES en 2018 et il est structuré selon les trois piliers que sont le sport éthique, le sport inclusif et le sport sûr.

Les comités sont invités à donner leur avis sur la structure du rapport, l'équilibre entre les thèmes couverts, ou à signaler toute information manquante. Le secrétariat précise que des images et des graphiques compléteront le document.

Décision : en l'absence d'observations préliminaires, le Comité de direction demande au secrétariat d'envoyer une version finale pour approbation par procédure écrite, une fois que les images auront été ajoutées et que les deux versions linguistiques auront été relues.

13. Date et lieu de la prochaine réunion

Décision : les comités proposent deux options pour la prochaine réunion conjointe : les 3-4 juin 2020 ou les 10-11 juin 2020. Le secrétariat confirmera l'option qui convient le mieux, en fonction de la disponibilité des salles de réunion et d'autres modalités logistiques, en envoyant un message « réservez la date » dès que possible.

Appendix I: Ordre du jour

Le secrétariat propose que les points suivis du symbole ⓘ ne soient pas présentés aux délégués ni discutés en détail. En lieu et place, un résumé des informations relatives à l'état d'avancement de chacun de ces points peut être consulté dans le document EPAS(2019)INF10. Toutefois, si des délégués souhaitent des précisions sur l'un de ces points, le secrétariat est disposé à répondre aux questions qu'ils souhaiteront soulever lors de la réunion.

Mercredi 5 juin (10 h - 12h30)
Première partie de la réunion (à huis clos)

1. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par M. Zoran Verovnik, président du Comité de direction.

2. Adoption de l'ordre du jour

EPAS(2019)24rev

Action : Le Comité de direction est invité à adopter l'ordre de jour et ses éventuels amendements.

3. Informations sur l'adhésion de nouveaux États membres à l'APES

Action : Le Comité de direction est invité à prendre note des informations fournies par le secrétariat concernant les pays avec lesquels il a été en contact. Le Comité est invité à faire des propositions sur la manière dont il peut aider le secrétariat à susciter l'adhésion de nouveaux États membres.

4. Questions statutaires

4.1 Questions relatives au Comité consultatif

i. Renouvellement d'adhésion

Action : Le Comité de direction est invité à prendre note de la raison, donnée par le secrétariat, du report en 2020 des renouvellements des adhésions expirant en 2019.

ii. Nouvelles demandes d'adhésion

a. Organisation internationale de danse

EPAS(2018)INF20
EPAS(2018)INF29rev

Action : Le vote écrit sur cette demande n'ayant pas abouti à un résultat totalement concluant (deux votes contre reçus) ni représentatif (14 des

37 États membres ont participé au vote), le Comité de direction est invité à confirmer l'approbation de cette candidature ou à demander une nouvelle procédure écrite pour assurer une majorité réelle.

iii. Mandat

Action : le Comité de direction est invité à prendre note de la présentation faite par le secrétariat des principales propositions actuellement examinées par le Comité consultatif, afin de mettre à jour son mandat.
Le Comité de direction sera invité à approuver le projet final de mandat après cette réunion, par procédure écrite.

4.2 Préparation de la prochaine réunion du Comité statutaire (29 novembre 2019)

i. Budget 2018 - reliquat
ii. Compte spécial — EPAS(2019)34
iii. L'impact du Plan de contingence sur l'APES — EPAS(2019)INF11

Action : le Comité de direction est invité à prendre note du reliquat de l'exercice 2018.
Il est également invité à décider de transférer ou non des fonds du budget ordinaire 2019 de l'APES vers l'article général du compte spécial à la fin de 2019.

5. Élections

i. Président et vice-Président — EPAS(2012)31rev2
ii. Bureau du Comité de direction — EPAS(2019)21
iii. Rapporteur pour l'égalité de genre

Action : le Comité de direction est invité à procéder aux élections.

6. Visites d'évaluation (récentes et prévues)

i. Géorgie (28 février 2018)
ii. Norvège (20 mars 2018) — EPAS(2018)26
iii. Islande (12 novembre 2018)

iv. Visite prévue en 2019 (Bulgarie, 7-9 octobre 2019)

Action : le Comité de direction est invité à prendre note des réactions des délégués des pays d'accueil à la suite de ces visites, et à prendre note, le cas échéant, des projets de rapports.

v. Manifestations d'intérêt pour 2020 — EPAS(2017)49rev3

Action : les délégués du Comité de direction sont invités à proposer des idées de visites à organiser en 2020, ou à manifester, le cas échéant, leur intérêt pour accueillir une visite.

7. Partenariats

7.1 Master exécutif en gouvernance du sport (MESGO)

- Témoignage d'un étudiant inscrit à la 5e édition (Michal Buchel)
- Présentation par les coordinateurs du MESGO (Didier Primault (Centre de Droit et d'Économie du Sport) et Valério Giovannini (UEFA)) sur la manière de promouvoir la 6e édition (septembre 2020) et sur la procédure d'inscription

Action : le Comité de direction est invité à prendre note des présentations faisant suite au partenariat mis en place avec l'APES et à son soutien à la 5e édition. Même si la décision sur un éventuel renouvellement du partenariat ne sera pas prise avant 2020, le Comité de direction est invité à proposer d'éventuelles mesures de promotion pour encourager des fonctionnaires à participer à la 6e édition du programme.

7.2 Protocoles d'accord (UEFA, FIFA) ⓘ

(Pause déjeuner : 12h30-14h)

Mercredi 5 juin : 14h - 18h
Seconde partie de la réunion (avec le Comité consultatif)

- Mot de bienvenue : Snežana SAMARDŽIC-MARKOVIC, Directrice Générale de la Démocratie

8. Rapports et actualités

8.1 Rapport oral de Jens Sejer Andersen, président du Comité consultatif, sur les résultats de la réunion plénière tenue le matin

Action : le Comité de direction est invité à prendre note du rapport oral.

8.2 Listes de décisions des réunions suivantes :

i.	12e réunion conjointe du Comité de direction et du Comité consultatif de l'APES (Strasbourg, les 14-15 mai 2018)	EPAS(2018)30rev
ii.	10e réunion du Comité consultatif (Strasbourg, le 14 mai 2018)	EPAS(2018)44
iii.	29e réunion du Bureau du Comité de direction (Paris, le 11 septembre 2018)	EPAS(2018)48
iv.	Réunion extraordinaire du Comité consultatif (Tbilissi, le 15 octobre 2018)	EPAS(2019)04

v. Réunion ad hoc du Bureau du Comité de direction (par vidéo-conférence, le 18 décembre 2018) EPAS(2018)64

Action : les comités sont invités à prendre note des rapports.

8.3 Actualités du Conseil de l'Europe

i. Comité des Ministres / Assemblée parlementaire (ex. Décisions du CM, déclaration d'Helsinki, rapports de l'APCE en cours)
ii. Autres organes du Conseil de l'Europe (ex. Banque de développement, Cour européenne des droits de l'homme) EPAS(2019)INF08 EPAS(2019)INF07
iii. Conventions du Sport ⓘ
iv. Secrétariat ⓘ

Action : les comités sont invités à prendre note de la mise à jour orale faite par le secrétariat sur les derniers développements au sein du Conseil de l'Europe.

9. Conférences des ministres responsables du Sport

9.1 16e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du Sport

i. Pays hôte
ii. Thèmes éventuels

Action : les comités sont invités à choisir le pays hôte de la 16e Conférence des ministres et à discuter des thèmes éventuels de cette Conférence.

9.2 Suivi de la 15e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du Sport (Tbilissi, 16 octobre 2018)

i. Actions à mettre en œuvre pour se conformer aux résolutions EPAS(2018)62rev1
ii. Promotion de la Déclaration de Tbilissi

Action : les comités sont invités à prendre note des mises à jour des actions de mise en œuvre des résolutions et, le cas échéant, à formuler leurs observations ;
Les comités sont également invités à proposer des idées sur la manière de continuer à promouvoir la Déclaration de Tbilissi afin d'obtenir plus de signatures.

(Fin de la journée)

10. Programme de la soirée :

Tous les participants sont invités à une table ronde (lieu à confirmer) sur le thème : « Sport et liberté des médias », suivie d'un cocktail (18h45-20h30).

Jeudi 6 juin : 9h - 16h
Seconde partie de la réunion (suite)

11. Programme d'activités : 2019

(Calendrier des activités 2019)

11.1 PILIER 1 : SPORT ÉTHIQUE

i. Lutte contre la corruption dans le sport / Promotion de la bonne gouvernance

a. Partenariat international contre la corruption dans le sport (IPACS) — EPAS(2019)28

Action : les comités sont invités à donner leur avis sur l'éventuelle modification du mandat de la Task Force 3.

b. Manuel de bonnes pratiques n° 9 sur la bonne gouvernance dans le sport : possible mise à jour de cette publication afin d'y inclure les résultats du questionnaire lancé le 27 mars 2019, et d'ajouter en annexe le texte de la Recommandation CM/Rec(2018)12 qui a été adoptée. — EPAS(2019)INF09

Action : les comités sont invités à décider si ce manuel doit être mis à jour et réimprimé pour accroître le nombre et l'éventail de bonnes pratiques recueillies à la suite du questionnaire.

c. Suivi de l'étude typologique sur une sélection d'affaires de corruption dans le secteur privé et actions envisagées par le GRECO pour donner suite à la Résolution adoptée lors de la 15e Conférence des ministres
   - (Présentation succincte par Gianluca Esposito, secrétaire exécutif du GRECO)

d. Plan d'action de Kazan ⓘ

e. Observateur de la Gouvernance du Sport II ⓘ

f. Base de données sur les cas de corruption alléguée dans le sport (DACCS) ⓘ

ii. Sport et droits de l'homme

a. Séminaire de l'APES sur le sport et les droits de l'homme — EPAS(2019)36
   - Concernant les actions envisagées pour donner suite à la Résolution adoptée lors de la 15e Conférence des ministres (voir action 1.8.a dans le document EPAS(2018)62rev1), il est proposé d'organiser un séminaire pour recenser les problématiques liées aux droits de l'homme dans le domaine des activités sportives.

Action : les comités sont invités à approuver l'idée d'organiser un tel séminaire, d'identifier les participants et de donner leur avis sur le projet de programme.

b. Centre pour le sport et les droits de l'homme ⓘ

11.2 PILIER 2 : SPORT INCLUSIF

i. La promotion de la diversité et la lutte contre la discrimination

a. Conférence préparatoire « Rompre le cycle de l'inégalité dans le sport » (Zagreb, le 25 octobre 2018) ⓘ EPAS(2019)31

b. Conférence sur la violence sexuelle sur les femmes et les enfants dans le sport (Helsinki, les 29-30 avril 2019)

Action : les comités sont invités à examiner les conclusions de la conférence d'Helsinki et à décider des actions ou du suivi à donner.

c. Projet TOUS ENSEMBLE (qui s'achève le 31 octobre 2019)

- Présentation succincte par Clotilde Talleu, chargée de projet

Action : les comités sont invités à discuter de la manière de prolonger l'impact des résultats du projet TOUS ENSEMBLE et à décider si et comment l'APES peut prolonger cet impact.

ii. Les migrants et leur intégration par le sport

a. Suivi de la réunion de la plateforme de projets d'intégration des migrants par le sport, Paris, le 27 novembre 2018 EPAS(2019)16

Action : les comités sont invités à examiner les conclusions de la réunion des chefs de projet et à décider si l'APES doit continuer à travailler sur ce thème et, le cas échéant, via quels types d'actions.

b. Projet ASPIRE ⓘ

11.3 PILIER 3 : SPORT SÛR

i. Inclusion et protection des enfants dans le sport

a. Proposition de lancer de nouveaux projets pour donner suite à l'initiative « Start to Talk » (Donnons de la voix)

- DG JUST: Appel à projets pour prévenir et combattre toutes les formes de violence envers les enfants, les adolescents et les femmes

Action : le Comité de direction est invité à prendre note de cet appel à projets et à décider si l'APES doit poursuivre la procédure de candidature.

- Accord en vue de l'octroi de subventions directes avec l'Union européenne (Erasmus+) : un projet peut être choisi sur deux options proposées — EPAS(2019)37

Action : le Comité de direction est invité à décider laquelle de ces deux options pourrait être développée par le secrétariat et transformée en demande de financement de projet pour 2020.

ii. Les arts martiaux et les activités de combat extrêmes

a. Projet de Recommandation du Comité des Ministres et son exposé des motifs ⓘ

11.4 ACTIVITÉS COUVRANT LES TROIS PILIERS

i. Sport pour tous

a. Révision de la Charte européenne du sport (CES)

- Présentation du rapport sur l'analyse de l'impact de la version actuelle de la CES (Jonas Burgheim, Sport Cares)
- Projet de fiche d'information sur l'atelier sur la révision de la CES (11 septembre 2019, Bruxelles) — EPAS(2019)41

Action : les comités sont invités à donner leur avis sur l'analyse d'impact et à partager leurs conseils sur la préparation de l'étude de faisabilité (qui sera examinée lors d'un atelier spécial organisé le 11 septembre 2019 à Bruxelles).

b. Suivi de la table ronde sur la cartographie des infrastructures sportives (Paris, le 2 octobre 2017) — EPAS(2017)52

Action : les comités sont invités à donner leur avis sur les résultats de l'enquête et à décider, le cas échéant, des suites à donner.

11.5 PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2020-2021

Programme d'activités : 2020-2021

Action : À la lumière des discussions des deux journées de réunion, le Comité de direction est invité à proposer des modifications à l'introduction générale du document EPAS(2019)33, et à adopter la liste des activités et le projet de budget 2020. — EPAS(2019)33

Il est également invité à déléguer la responsabilité du suivi, de la mise en œuvre et de la mise à jour du programme d'activités au Bureau.

12. Divers

- Rapport annuel d'activités 2018

Conformément à l'article 3.3 des statuts de l'APES, le Comité de direction « adopte chaque année son rapport d'activités et le transmet au Comité des Ministres ». EPAS(2019)39

Action : les comités sont invités à donner leur avis sur le projet de rapport d'activités 2018 et, le cas échéant, à proposer des modifications.

13. Date et lieu de la prochaine réunion

Action : les comités sont invités à décider de la date de la prochaine réunion conjointe (proposition du secrétariat : juin 2020).

Appendix II

List of participants / Liste des participants

CHAIR / PRÉSIDENCE

SLOVENIA / SLOVENIE

Mr Zoran VEROVNIK
Secretary for International Relations
Ministry of Education, Science and Sport

GOVERNING BOARD / COMITE DE DIRECTION

ALBANIA / ALBANIE

Ms Elvira BAZE
Head of Drafting and Feasibility Projects in Sport
Ministry of Education, Sport and Youth

AUSTRIA / AUTRICHE

Ms Barbara SPINDLER-OSWALD
Federal Ministry for the Civil Service and Sport
Prinz Eugen Street 12

AZERBAIJAN/AZERBAÏDJAN

Mr Namik NOVRUZOV
Head of International Relations Department
Ministry of Youth and Sport

Ms Maryam GAFAR-ZADA
Head of Division
Strategic planning and Implementation of International standards
International Relations Department
Ministry of Youth and Sport

BELGIUM / BELGIQUE

Mr François TRICARICO
Attaché
Fédération Wallonie-Bruxelles

Mr Simon PLASSCHAERT
Attaché Sport
Sport Vlaanderen

BULGARIA / BULGARIE

Ms Denitsa PANCHEVA
Head of Unit International Cooperation,
European Programmes, Projects and International Cooperation Department
Ministry of Youth and Sports,

CROATIA / CROATIE

Ms Marija CRNKOVIC
Head of Department for International Cooperation and EU funds
Central State Office for Sport

CYPRUS / CHYPRE

Ms Margarita PETROVITS
Permanent Representation of Cyprus to the Council of Europe

ESTONIA / ESTONIE

Mr Margus KLAAN
Adviser of sport department
Estonian Ministry of Culture

FINLAND / FINLANDE

Ms Satu HEIKKINEN
Senior Advisor
Ministry of Education and Culture

FRANCE

Ms Madeleine DELAPERRIERE
Cheffe du Bureau des relations internationales, affaires européennes et grands événements sportifs
internationaux
Ministères des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

GEORGIA / GÉORGIE

Ms Manana KAVTARADZE
Deputy Director
International Relations Department
Ministry of Culture and Sport

GREECE / GRECE

Ms Maria PINI
Attaché
Permanent Representation of Greece to the Council of Europe

ICELAND / ISLANDE

Mr Oskar Pór ÁRMANNSSON
Senior Adviser
Ministry of Education, Science and Culture

LIECHTENSTEIN

Ms Jeannine PREITE-NIEDHART
Ministry of Infrastructure, Economy and Sport

LUXEMBOURG

Mr Alexandre HUSTING
Advisor
Sport Ministry of Luxembourg
Permanent representation to the EU

MALTA / MALTE

Dr Karen ZAMMIT SOUTHERNWOOD
Director - Regulatory Affairs Directorate
SportMalta

MONACO

Ms Clotilde FERRY
Deputy Permanent Representative
Permanent Representation of Monaco to the Council of Europe

MOROCCO / MAROC

Ms Ouafa EL OMARI AL AOUI
Ministry of Youth and Sport

Ms Najat BEN TALHA
Ministry of Youth and Sport

NORWAY / NORVEGE

Mr Trond GLASSER
Senior Adviser
Department of Civil Society and Sports
Ministry of Culture

POLAND / POLOGNE

Ms Iwona MARCZYK-STĘPNIEWSKA
Deputy Permanent Representative
Permanent Representation of Poland to the Council of Europe

PORTUGAL

Mr Carlos ALVES PEREIRA
Directing Council member
Portuguese Institute for Sports and Culture

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

Mr Alexey MOROZOV
Deputy chair of EPAS GB Bureau
Head of elite sport Department
Ministry of Sport

SERBIA / SERBIE

Mr Darko UDOVIČIĆ
Assistant Minister for Sports
Ministry of Youth and Sport

SLOVENIA / SLOVENIE

Mr Zoran VEROVNIK
Secretary for International Relations
Ministry of Education, Science and Sport

SWITZERLAND / SUISSE

Mr Pascal CHATELAIN
Chef des affaires internationales
Office fédéral du sport

CONSULTATIVE COMMITTEE / COMITE CONSULTATIF

PLAY THE GAME (CHAIR / PRESIDENT)
Mr Jens Sejer ANDERSEN
International Director
Danish Institute for Sport Studies

International SAMBO Federation (FIAS) (VICE-CHAIR / VICE-PRESIDENT)
Mr Michal BUCHEL
Chief Executive Officer

MEMBERS / MEMBRES

European Athlete Student Network (EAS)
Ms Laura CAPRANICA
President

European Athletics
Mr Jean GRACIA

European Elite Athletes Association (EU Athletes)
Ms Paulina TOMCZYK

European Gay & Lesbian Sport Federation (EGLSF)
Ms Annette WACHTER
Co-president

Mr Hugh TORRANCE
Co-president

European Network of Sport Education (ENSE)
Mr Louis MOUSTAKAS
Executive Director

European Non-Governmental Sports Organisation (ENGSO)
Mrs Marie DENITTON
ENGSO Office Director

European Olympic Committees (EOC)
Ms Heidi PEKKOLA
Deputy Director
EOC EU Office

European Physical Education Association (EUPEA)
Martin Holzweg

European University Sports Association (EUSA)
Mr Andrej PISL

Global Association of International Sports Federations (GAISF)
Mr Davide DELFINI
Membership Manager

International Council of Sport Science and Physical Education (ICSSPE)
Mr Detlef DUMON
Executive Director

International School Sport Federation (ISF)
Mr Kole GJELOSHAJ

International Sport and Culture Association (ISCA)
Mr Morgens KIRKEBY

Panathlon International
Mr Pierre ZAPPELLI
President

TAFISA EUROPE
Mr Jean-François LAURENT
Junior Director

UEFA
Mr Valerio GIOVANNINI
Public Affairs & Eu Projects Coordinator

APOLOGISED / EXCUSES

Ms Catherine FARNETI - Monaco

Mr Martijn VAN PEER – Netherlands

Mr Christian HINTERBERGER – European Fair Play Movement (EFPM)

Mr Diogo GUIA - International Center for Sport Security (ICSS INSIGHT)

SPEAKERS / INTERVENANTS

Mr Jonas BURGHEIM
Consultant for Sport Policy
Sport Cares

Mr Didier PRIMAULT
Centre du Droit et d'Economie du Sport

Mr Antoine DUVAL
Senior Researcher
Asser Instituut

Mr Gianluca ESPOSITO
GRECO Executive Secretary

COUNCIL OF EUROPE / CONSEIL DE L'EUROPE

Mr Jeroen SCHOKKENBROEK
Director of Anti-discrimination

Ms Elda MORENO
Head of the Children's Rights and Sport Values Department

EPAS SECRETARIAT / SECRETARIAT DE L'APES

Mr Stanislas FROSSARD
EPAS Executive Secretary

Mr Michael TRINKER
Project Manager

Ms Heather STEWART
Administrative Assistant

Ms Caroline LARGHI
Assistant

Ms Francesca CARNIO
Assistant

INTERPRETERS / INTERPRETES

Ms Bettina LUDEWIG
Ms Pascale MICHLIN
Ms Christine TRAPP
Ms Katia Di STEFANO